



SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1ER JANVIER 1989

Nº 259

Le 30 décembre 1988

## LE CANADA ENTREPREND SON MANDAT AU SEIN DU

### CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé que le Canada commence officiellement, aujourd'hui, 1<sup>er</sup> janvier, son cinquième mandat de deux ans à titre de membre non permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Même s'il n'existe aucun calendrier fixant la date de tenue des séances du Conseil, nous prévoyons qu'en janvier les discussions seront axées en priorité sur la question de la mise en oeuvre de la résolution n<sup>o</sup> 435, qui touche l'indépendance de la Namibie. Au cours de son dernier mandat au sein du Conseil, en 1977-78, le Canada a collaboré de façon importante à l'élaboration du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie.

"Le Canada se réjouit d'avoir l'occasion de contribuer à la mise en place de l'indépendance namibienne, attendue depuis longtemps", a déclaré M. Clark.

Le Canada sera appuyé dans ses efforts par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, soit la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et l'URSS, ainsi que par les neuf autres membres non permanents, c'est-à-dire l'Algérie, le Brésil, la Colombie, l'Éthiopie, la Finlande, la Malaisie, le Népal, le Sénégal et la Yougoslavie. Il existe un système de rotation au niveau de la présidence du Conseil; le tour du Canada viendra en octobre 1989.

- 30 -

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures